



# LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)



## Annonce de perte / vol d'une carte concordataire ou d'un permis de port d'armes ou changement de nom

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité, art. 11)

Canton :

Entreprise (raison sociale)

Adresse et localité

### AGENT-E DE SÉCURITÉ

Nom(s)	:	
Nouveau(x) nom(s)	:	dès le :
Prénom(s)	:	
Date de naissance	:	
Carte no.	:	Échéance :

carte de légitimation	
No.	:
Échéance	:
perdue	(1)
volée	(1)
détériorée	(2)
détruite	(3)
changement de nom(s)	(4)
Le (date)	:

carte conducteur de chien	
No.	:
Échéance	:
perdue	(1)
volée	(1)
détériorée	(2)
détruite	(3)
Le (date)	:

permis de port d'armes	
No.	:
Échéance	:
perdue	(1)
volée	(1)
détériorée	(2)
détruite	(3)
changement de nom(s)	(4)
Le (date)	:

### ANNEXE(S)

(1) copie de l'annonce de perte ou de la plainte pénale + 1 photo couleur récente au format passeport + 1 pièce d'identité
(2) carte(s) ou permis détérioré(s) + 1 photo couleur récente au format passeport + 1 pièce d'identité
(1) copie de l'annonce de perte ou de la plainte pénale + 1 photo couleur récente au format passeport + 1 pièce d'identité
(4) Livret de famille (ou acte de naissance pour les français) + 1 photo couleur récente au format passeport + 1 pièce d'identité

Lieu :

Date :

**Timbre de l'entreprise et signature du/de la titulaire de l'autorisation d'exploiter (art. 8) ou de l'employeur (art. 5) :**